

Département de Loire Atlantique	République Française
COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON	BUREAU COMMUNAUTAIRE DELIBERATIF DU 19 NOVEMBRE 2024 Décision n° 28-2024
2, Bd de la Loire – 44260 SAVENAY	Date de convocation : 12/11/2024 Lieu de la séance : SAVENAY Date de la séance : 19/11/2024
Présents : Messieurs : R. NICOLEAU, M. MEZARD, JP. BLANC, M. GUILLARD, P. MARTIN, A. LE BORGNE Mesdames : V. GAUTIER, C. TRAMIER	Nombre de membres en exercice : 11 Quorum = 6 Nombre de conseillers présents : 8 Procurations : 2 Absent : 1 Nombre de votants : 10
Absents excusés ayant donné procuration : D. GUILLÉ pouvoir à R. NICOLEAU M. LEJEUNE pouvoir à V. GAUTIER	Présidence : R. NICOLEAU Secrétaire de séance : M. MÉZARD Rapporteur : M. MÉZARD
Absent excusé : JL. THAUVIN	

**CESSION DU LOT 1
PARC D'ACTIVITES DE LA CROIX ROUGE – EXTENSION -
MALVILLE
A LA SOCIETE BT LEC OUEST**

Le Bureau de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon,

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Procès-verbal du 7 juillet 2020 du Conseil Communautaire et sa délibération n°3 du 16 juillet 2020 « DÉLÉGATIONS AU PRESIDENT ET AU BUREAU »,

Vu l'avis du Domaine en date du 4 septembre 2023,

CONCLUSION

Le Bureau communautaire décide à l'unanimité :

- ❖ D'AUTORISER la signature de l'acte de vente du lot 1 (anciennement lots 3A, 3B, 4 et 5), extrait de la parcelle ZM 128 (anciennement ZM 127), représentant une superficie globale estimée à 55 324 m² au profit de la société BT LEC

OUEST, représentée par Monsieur Didier BERTRAND, Président, immatriculée sous le n° SIREN 438004822, dont le siège social est à Saint-Etienne-de-Montluc (ZA La Gâtais, route de Cordemais) ou toute personne physique ou morale pouvant s'y substituer. Ce terrain est destiné à la construction d'une plateforme logistique d'une surface estimée à 32 575 m² composé d'une partie entrepôt dédié principalement au stockage de matériel informatique et d'électroménager et d'une partie bureaux.

- ❖ DE FIXER le prix de vente de ce terrain à 52.00 € H.T. le m² HT (CINQUANTE-DEUX EUROS) auquel il convient d'ajouter la TVA sur marge.

Ce qui représente un prix total de :

Montant estimé H.T. à : 55 324 m ² x 52.00 €	2 876 848,00 €
TVA sur marge estimée à : 55 324 m ² x 9.09 €	502 895,16 €
MONTANT TOTAL T.T.C. :	3 379 743,16 €

En toutes lettres TTC : Trois millions trois-cent soixante-dix-neuf mille sept-cent quarante-trois EUROS et seize centimes.

- ❖ DE CONFIER la rédaction de la promesse de vente à venir puis de l'acte authentique à l'étude Olivier de LAUZANNE 5, rue Georges Clémenceau à SAVENAY (44260).
- ❖ D'AUTORISER le Président ou le Vice-Président en charge du développement économique à signer le compromis de vente, l'acte de vente et l'ensemble des pièces pour la cession de la parcelle et l'autorise à mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires à la conclusion de cette affaire.

Fait le 19 novembre 2024

Michel MÉZARD
Secrétaire de séance

Rémy NICOLEAU
Président



ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE LE : 25 NOV 2024
ET PUBLICATION SUR LE SITE INTERNET DE LA CCES LE : 25 NOV 2024
Le Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON
Rémy NICOLEAU